

Le salon, transformé en odorant berceau, laissait apercevoir ses glaces entre les feuilles. Léonora recouvrit le guéridon d'un inestimable cachemire, présent d'un rajah, alluma, une lampe d'argent ciselé, que lui avait donnée un gentilhomme renommé à Florence pour ses prodigalités royales, plaça à l'une des extrémités de la pièce le piano demandé en regard d'une causeuse qu'elle était allée elle-même choisir rue de la Paix, et payer mille écus ; puis s'arrêtant pour examiner ces préparatifs, elle resta quelque temps soucieuse.

—Madame n'a plus rien à commander ?—fit timidement Zaccone, en accompagnant cette phrase d'un sourire malin que ne remarqua point sa maîtresse.

—Pardon, reprit Léonora,—dis à Zacopo de changer les tapis pendant que tu m'habilleras. Il faut aussi jeter l'huile de cette lampe et en trouver de parfumée.

On s'empressa de satisfaire ces nouveaux caprices. La Villana, dont la taille merveilleuse se passait aisément de corset et dont les admirables cheveux n'avaient besoin que d'être tordus en grosses nattes, eut promptement terminé sa toilette. Elle venait de passer une simple robe de velours noir, sur laquelle elle jeta une mantille de dentelle flamande, telle qu'on en fabriquait à Malines pour les cantatrices et les reines. Elle ajouta un épi de diamant échappé de l'écrin d'une impératrice, prit dans un coup d'or une vingtaine de bagues les plus riches et les mieux ouvragées.

Et maintenant, comment suis-je ?—demanda-t-elle naïvement à Zaccone.

Pour toute réponse, la jeune fille présenta un miroir.

—Flatteuse,—reprit sa maîtresse en la congédiant d'un signe, après s'être complaisamment souri à elle-même. Minuit sonnait aux Tuileries. Léonora se mit au piano et joua l'ouverture de *la Favorite* ; mais, s'interrompant dès la première mesure, elle courut à la sonnette et la secoua avec une telle vigueur que le cordon lui resta dans la main. Zacopo se hâta d'apparaître.

—Mon ami,—lui dit-elle,—j'ai oublié de vous dire qu'il nous faut un souper digne de faire excuser le logis...

Zacopo sembla hésiter.

—Je vous donne un quart d'heure,—ajouta-t-elle d'un air de mutinerie impatiente ;—et si vous ne réussissez pas, je vous chasse, après vous avoir fait avaler jusqu'au dernier macaron.

—Mais, signora, vous demandez un miracle !

—N'y suis-je point habituée ?

Zacopo s'inclina et sortit. Elle se remit au clavier, et sautant du prélude de l'opéra au quatrième acte, elle entonna d'une voix suave et mélodieuse le fameux air,

Ange si pur. Bientôt des cris affreux et comme le bruit d'un combat qui se livrait dans la rue interrompirent la Villana, qui, pâle et tremblante, s'élança vers la fenêtre et l'ouvrit sans rien pouvoir découvrir qu'un rassemblement nombreux. La scène principale avait lieu sous les arcades. Léonora appela à grands cris Zaccone et Zacopo, qui ne répondirent ni l'un ni l'autre. Elle traversa le premier salon et l'antichambre, et aperçut enfin la camériste qui rentrait effrayée.

—Qu'est-ce que ceci, Zaccone ?

—Oh ! Madame, quelle horrible aventure !

—Passez les exclamations et venez aux détails.

—Une voiture de place venait de descendre à la porte de l'hôtel : deux hommes, l'un est sans doute un ambassadeur ou un prince, car il porte cinq décorations ; l'autre ne peut répondre à aucune question et ne possède pas la moindre croix...

—Mais enfin, que leur est-il arrivé ?

—A peine le premier avait-il mis pied à terre, que deux voleurs, qui se tenaient en embuscade, se sont jetés sur lui et l'ont poignardé ; et comme ils s'enfuyaient à toutes jambes après l'avoir dévalisé, un homme inconnu se lance à leur poursuite, les rattrape et les étrangle l'un après l'autre, un de chaque main, Madame ! puis il s'est perdu dans la foule.

Comme Zaccone achevait son récit, la terrible figure d'Allaméida se dressa soudain devant la cantatrice et lui murmura rapidement à l'oreille :

—Si vous tenez à la vie d'Arnold, faites qu'il reste ici jusqu'au jour.

La Villana, épouvantée, recula vivement ; Allaméida disparut comme par enchantement. C'était lui qui venait d'étouffer Goulard et Bodin, mais ceux-ci avaient eu le temps de poignarder Rouilloux. Allaméida leur arracha des mains les objets dont ils s'étaient emparés, et laissa le timide docteur aux prises avec la curiosité de la foule et les investigations de la justice. Personne ne put rejoindre Allaméida. Zaccone elle-même ne s'aperçut point qu'un étranger s'approchait de sa maîtresse et lui parlait, tant l'action fut prompte et tant la bonne fille était absorbée dans l'impression, suite du fait tragique dont elle n'avait même pas été témoin. Maître Zacopo remonta à son tour et voulut discourir. Léonora imposa silence à ses domestiques et revint au salon. Quand elle fut seule, elle comprima son front de ses deux mains, et laissant échapper un sanglot :

—Qui donc,—s'écria-t-elle,—me délivrera enfin de la cruelle obsession de ce mauvais génie ? Car c'est bien lui ; j'ai reconnu ses traits, ses yeux surtout, ses yeux

qu'illumine une flamme infernale. Il vient sans doute réclamer l'exécution de ma promesse ! Et cependant, mon Dieu, n'est-ce point assez jusqu'ici de crimes et de honte !

Jules de TOURNEFORT.

(A continuer.)

Extraits des journaux Français.

FRANCE.

Assemblée Nationale.

2 Juin. Après quelques affaires peu importantes M. Jules Favre à la parole pour lire à l'Assemblée le rapport sur l'autorisation demandée pour diriger des poursuites contre M. L. Blanc.

M. JULES FAVRE.—Citoyens représentants, je viens au nom de votre commission vous rendre compte du résultat de sa délibération sur la question de votre inviolabilité.

Nous avons eu à examiner en effet si ce bouclier de l'inviolabilité cessera de couvrir celui que le réquisitoire a signalé, et si devant cette inviolabilité devait s'arrêter la justice, ce grand intérêt de la société. Votre commission a compris toute l'importance de la mission qui lui était confiée ; elle a consacré toute la journée d'hier à la recherche des faits et des renseignements qui pouvaient éclairer la justice, et à une majorité de 15 voix contre trois, elle a émis et manifesté son opinion. La commission, citoyens représentants, doit vous faire part des scrupules qui l'ont préoccupée ; votre inviolabilité n'est inscrite dans aucun texte, l'Assemblée n'a pas cru devoir réglementer ses privilèges ; mais, expression de la souveraineté populaire, elle est au-dessus de toutes les lois et ne peut recevoir aucune atteinte d'aucun pouvoir co-existant.

Chacun de vous a sa part de cette souveraineté déléguée, mais cette souveraineté s'exerce, cette inviolabilité se maintient à la condition de respecter ces lois éternelles sans lesquelles tout pouvoir est brisé. Toutefois, en conciliant le maintien des règles et de la justice, et le soin de sa propre conservation, une Assemblée comme celle-ci doit se tenir en garde contre les entraînements de ce sentiment et la faiblesse qui pourrait la perdre non moins sûrement.

Votre commission a donc dû s'armer contre ce double danger et bien s'assurer que la pièce à lui soumise était pure de toute espèce d'esprit de parti, et n'offrait aucune trace de cette animosité qui peut naître des luttes de l'opinion politique.

Il ne faut pas, en effet, que les majorités puissent décimer les minorités, en arrachant à leur siège ceux des contradicteurs qu'elles peuvent le plus redouter. L'hier